



**COMMUNE DE CAUJAC  
HAUTE-GARONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**Du Conseil Municipal du lundi 6 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

**Étaient présents** : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Laurent PAIRASTRE

**Était absent (excusé)** : Benjamin HERVÉ

**Secrétaire de séance** : Marc MIRANI

---

Madame le Maire ouvre la séance à 21h10.



**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 décembre 2024**

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2024. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



**2- CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS – PARKING DE L'ÉCOLE**

Madame le Maire indique qu'elle a pris attache auprès de la Région et du Département pour l'installation d'un abri bus sur le parking de l'école. En effet, de nombreux enfants y prennent le bus tous les jours pour se rendre à l'école élémentaire ou au collège et ils n'ont aucun abri.

Elle précise que l'installation n'appartiendra pas à la commune, cependant la municipalité doit faire faire en amont, la dalle, permettant de le poser. Madame le Maire présente les devis reçus de la part des entreprises sollicitées pour la réalisation de cette dalle.

<b>COMPARATIF DEVIS CREATION ABRI-BUS</b>		
<b>ENTREPRISE</b>	<b>DETAIL</b>	<b>MONTANT</b>
SARL DIDIER VIDAL	DALLAGE 6X2 + CLOTURE + NETTOYAGE CHANTIER	6106,54 €
CESSES TP	DALLAGE 6X2 + CLOTURE + NETTOYAGE CHANTIER	2979,84 €
AGUIRRE TP	DALLAGE 7X2.5 + CLOTURE	5700,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise CESTE TP pour un montant de 2979,84€
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



### **3- CYCLONE CHIDO – MAYOTTE – APPEL AUX DONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Caujac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Caujac contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

→ Faire un don d'un montant de **1 500 €** à la Protection civile située – Tour essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte,
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



#### 4 – MODALITÉS – REPAS DE LA MUNICIPALITÉ ou CÉRÉMONIES 2025

Madame le Maire indique que le repas de la municipalité fixé au dimanche 16 mars 2025 va engendrer des frais et propose que ces dépenses soient prises en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** que les dépenses relatives à ces dépenses soient prises en charge au compte « 6232 » fêtes et cérémonies.
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



#### 5 – DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Madame le Maire explique que plusieurs administrés ont sollicité la Mairie à la suite des cambriolages successifs dans le village. Elle présente le dispositif « Voisins vigilants et solidaires ». Il s'agit d'un dispositif payant pour la commune – 2500 € / an - qui permettra d'installer des pancartes correspondant à leur logo et ainsi indiquer que les habitants adhèrent à ce dispositif. Il existe également une application gratuite à installer sur son smartphone qui permet de signaler

toutes informations utiles au voisinage ou qui sembleraient suspectes.

Dans tous les cas il est rappelé que la meilleure des attitudes est celle de prévenir la gendarmerie dès que l'on constate un événement anormal. Ils sont joignables au 17 (112 avec les téléphones portables).

Tout le monde pense que le fait que tout un chacun puisse installer et participer à la vigilance grâce à l'application est suffisant. L'argent dépensé ne pourra pas empêcher les cambriolages d'avoir lieu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **REFUSE** de souscrire au dispositif « Voisins vigilants »
- **PROPOSE** de sensibiliser la population à l'utilisation de l'application et à la prévenance des services de l'ordre.

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



## 6 – AFFECTATION LOCAL PLACE DE LA MAIRIE

Aucun devis n'ayant été reçu, le point est reporté.



## 7 – DEVIS TUNNEL POUR ATELIER

Le point est reporté. Des devis complémentaires doivent être réalisés.

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ❖ CDG31 – Bilan d'activité 2023

Madame le Maire informe les élus que le Centre de Gestion de la Haute-Garonne a envoyé son bilan d'activité 2023. Il est consultable sur place.

### ❖ Décalage de la date d'arrêt du SCoT

Madame le Maire informe les élus que la date d'arrêt du SCoT est suspendue. Cela a été décidé à la suite du changement de 1<sup>er</sup> ministre ainsi que de l'assouplissement de la loi ZAN. Les travaux techniques sur le foncier et la trajectoire de réduction de la consommation foncière du SCoT continuent, avec le souhait de proposer une nouvelle déclinaison du ZAN au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

### ❖ Programme LED++ : Bilan économique

Madame le Maire explique qu'à la suite de la mise en place du programme de déploiement de la technologie LED pour rénover l'éclairage public, la commune a réalisé :

- ✓ 79 points lumineux rénovés dans le cadre du programme LED++
- ✓ 80 % d'économie d'énergie, soit 31 065 kWh d'économie annuelle d'énergie générée
- ✓ 6 093 € d'économie annuelle sur les dépenses d'énergie de votre commune

❖ **Attributions de subventions – CD31 / Préfecture**

Madame le Maire présente aux élus les courriels du Conseil Départemental indiquant les derniers montants de subventions obtenus :

**Contrat de territoire 2024** - Acquisition d'un tracteur tondeuse et d'un broyeur d'accotement pour les services techniques → 11525,7 euros

**Renforcement de la sécurité routière, signalisation** → 5985 euros

Elle précise que les devis relatifs à la sécurité routière sont en cours.

❖ **Extinction du réseau cuivre – désignation d'un référent**

Madame le Maire rappelle que l'extinction du réseau cuivre sur la commune est prévue d'ici fin 2026 (fermeture commerciale). Afin de tout réaliser dans les meilleures conditions, un élu référent doit être désigné auprès d'Haute-Garonne Numérique. Après discussion, c'est Bruno RENVOISÉ qui sera référent.

❖ **CCBA – Report de la TEOMI**

Madame le Maire fait lecture aux élus d'un courrier reçu au sujet de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). La Communauté de Communes du Bassin Auterivain qui en a la charge indique, que sa mise en place est reportée. En effet, avant de la mettre en place, ils doivent régler des dysfonctionnements techniques et logistiques afin de garantir l'équité de traitement des usagers et le bon fonctionnement du service.

❖ **Aménagement Place de la Mairie**

Madame le Maire présente le projet du CAUE 31 actualisé. C'est une proposition d'aménagement de la place de la Mairie. Elle inclut des stationnements et de dé perméabilisation du « belvédère ». La réflexion à ce sujet continue.

Madame le Maire lève la séance à 23h00

Le Secrétaire de Séance,

Jane MIRANI  


Le Maire,

  
Émilie FREYCHE

